

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 avril 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Andrew Turcotte. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Recommandations aides financières
 - 3.1. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (M DGTL – événement M DGTL 2023)
 - 3.2. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Le BRASIER – événement Grand Sacrifilm édition 2023)
 - 3.3. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Société d'action nationale de Matane – projet Matane en lumière version bleue)
 - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (École de Ballet-Jazz de Matane – événement Spectacle annuel)
 - 3.5. FRR volet 2 – Dons et commandites (Choeur Vocalia – événement Campagne annuelle de financement)
 - 3.6. Programme Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des communications (MCC) – soutien aux actions culturelles en patrimoine (Municipalité de Baie-des-Sables – projet Baie-des-Sables se raconte)
 - 3.7. Modification de la résolution 7-01-23 concernant le financement projet Balado patrimonial de la ville de Matane
 4. Demande d'appui de L'ALT Numérique Desjardins dans le cadre du programme de sociofinancement La Ruche pour le projet Zone Jeunesse 5G
 5. COSMOSS de La Matanie – Entériner signature Entente de collaboration visant à soutenir les plans élaborés et à venir de développement pour les environnements sains et sécuritaires (volet transport actif) dans la MRC de La Matanie
 6. Adoption – Politique relative à la qualité du service de transport de personnes
 7. Projet-pilote "Tenue de livres" - autorisation de signature d'une entente avec la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
 8. Participation au conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM) – poste d'observateur
 9. Orientations – Création d'un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT)
 10. FQM – Assemblée des MRC les 31 mai et 1^{er} juin 2023 à Québec
 11. Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) du 23 au 26 mai 2023 à Saint-Hyacinthe
 12. Varia
 - 12.1. Gestion des ressources humaines et relations du travail - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et services juridiques FQM
 13. Période de questions
 14. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 181-04-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant au point Varia en laissant celui-ci ouvert :

- a. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION 182-04-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (M DGTL – ÉVÉNEMENT M DGTL 2023)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme M DGTL pour son événement M DGTL 2023 (musique électronique et arts numériques sur la plage à Matane);

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 000 \$ à M DGTL pour l'événement M DGTL 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 183-04-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (LE BRASIER – ÉVÉNEMENT GRAND SACRIFILM ÉDITION 2023)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Le BRASIER événements culturels participatifs pour l'événement Grand Sacrifilm édition 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Le BRASIER événements culturels participatifs pour l'événement Grand Sacrifilm édition 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 184-04-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE – PROJET MATANE EN LUMIÈRE VERSION BLEUE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Société d'action nationale de Matane pour le projet Matane en lumière version bleue;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Société d'action nationale de Matane pour le projet Matane en lumière version bleue;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 185-04-23

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (ÉCOLE DE BALLET-JAZZ DE MATANE – ÉVÉNEMENT SPECTACLE ANNUEL)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- École de Ballet-Jazz de Matane – événement Spectacle annuel : 250 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 186-04-23

FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (CHOEUR VOCALIA – ÉVÉNEMENT CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Choeur Vocalia – événement Campagne annuelle de financement : 250 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 187-04-23

PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) – SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES EN PATRIMOINE (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – PROJET "BAIE-DES-SABLES SE RACONTE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier de la Municipalité de Baie-des-Sables – projet "Baie-des-Sables se raconte" par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des communications et la MRC de La Matanie (Programme Aide aux initiatives de partenariat), d'une durée de 2 ans, pour l'élaboration d'une politique culturelle et la réalisation d'activités en lien avec ladite politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la subvention suivante, à partir du budget associé au fonds disponibles pour le soutien d'actions culturelles en patrimoine en vertu de la convention d'aide financière du ministère de la Culture et des communications – Programme Aide aux initiatives de partenariat;

- Municipalité de Baie-des-Sables – projet "Baie-des-Sables se raconte" pour un montant de : 1 535 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 188-04-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 7-01-23 CONCERNANT LE FINANCEMENT PROJET BALADO PATRIMONIAL DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7-01-23 concernant une aide financière à partir du budget associé à la Politique d'octroi des dons et commandites pour le projet "Balado patrimonial (sensibilisation au patrimoine)";

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des communications et la MRC de La Matanie (Programme Aide aux initiatives de partenariat), d'une durée de 2 ans, pour l'élaboration d'une politique culturelle et la réalisation d'activités en lien avec ladite politique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la provenance des fonds associés au soutien financier pour ledit projet "Balado patrimonial";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE corriger la résolution numéro 7-01-23 pour y lire :

«...accepte de verser une subvention de 1 000 \$, à partir du budget associé au fonds disponibles pour le soutien d'actions culturelles en patrimoine en vertu de la convention d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications – *Programme Aide aux initiatives de partenariat*, pour le projet "Balado patrimonial (sensibilisation au patrimoine)" de la ville de Matane;»

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 189-04-23

DEMANDE D'APPUI DE L'ALT NUMÉRIQUE DESJARDINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOCIOFINANCEMENT LA RUCHE POUR LE PROJET ZONE JEUNESSE 5G

CONSIDÉRANT la demande d'appui de L'ALT Numérique Desjardins dans le cadre de sa demande au *Programme de sociofinancement La Ruche* pour son projet Zone Jeunesse 5G;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme visant à stimuler la fibre entrepreneuriale numérique chez les jeunes en les aidant à développer leur audace, leur créativité et leur leadership;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est confiante que l'initiative structurante de la Zone Jeunesse 5G rencontrera un grand succès auprès des jeunes du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer L'ALT Numérique Desjardins dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet Zone Jeunesse 5G;

DE mandater le préfet, monsieur Andrew Turcotte, afin de transmettre une lettre signifiant l'appui de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 190-04-23

COSMOSS DE LA MATANIE – ENTÉRINER SIGNATURE ENTENTE DE COLLABORATION VISANT À SOUTENIR LES PLANS ÉLABORÉS ET À VENIR DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES (VOLET TRANSPORT ACTIF) DANS LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de La Matanie est responsable local de la coordination du Plan d'action régional de santé publique 2015-2025 et qu'en vertu de cette responsabilité il assume le rôle de partenaire local pour assurer le suivi des plans de développement pour les environnements sains et sécuritaires (volet transport actif);

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de mesures visant le transport actif sécuritaire fait partie des priorités locales de santé publique ainsi que de celles de la Table locale sur les saines habitudes de vie qui font partie intégrante de la démarche de concertation intersectorielle COSMOSS;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie agit à titre de fiduciaire local de la démarche COSMOSS de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, COSMOSS de La Matanie s'engage à fournir une contribution financière pour soutenir la création d'environnements favorables au transport actif sécuritaire et à soutenir les comités pour la mise en œuvre des solutions proposées dans les plans de mobilité durable et de sécurité routière (volet transport

actif) en contrepartie d'une contribution financière du CISSS, en un seul versement au fiduciaire local en mars 2023, au montant de 3 885,08 \$;

CONSIDÉRANT les modalités de l'entente de collaboration signée par la directrice générale en date du 27 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine l'entente signée, pour et au nom de la MRC à titre de fiduciaire COSMOSS, par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 191-04-23

ADOPTION – POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES

CONSIDÉRANT QUE, selon les directives du MTQ, il y a lieu d'adopter une politique relative à la qualité des services de transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document préparé par la directrice au développement territorial et responsable du transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie adopte la Politique relative à la qualité du service de transport de personnes de la MRC de La Matanie;

QUE le document fasse partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit, qu'il soit transmis au MTQ et qu'il soit publié sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 192-04-23

PROJET-PILOTE "TENUE DE LIVRES" – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT le projet pilote visant à soutenir la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, par connexion à distance, dans tous les aspects comptables et financiers de l'organisation (tenue de livres, accompagnement à la préparation des états financiers et des prévisions budgétaires) sur base mensuelle au tarif horaire de 55,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été informés et en ont discuté lors de la dernière réunion de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a accepté les modalités proposées par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le projet pilote avec la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg sous la coordination de la directrice à la gestion financière;

QUE la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, soit autorisée à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 193-04-23

PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE (SHGM) – POSTE D'OBSERVATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM) est un organisme à but non lucratif qui contribue à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la SHGM a déjà accueilli sur son conseil d'administration des membres non-votants désignés par la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'à titre de membre de la SHGM, la MRC de La Matanie croit pertinent d'être représentée comme observatrice au sein du conseil d'administration de la SHGM afin de participer aux discussions et assurer une cohérence des actions de l'organisme avec la vision de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif désigne le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM).

ADOPTÉE

ORIENTATIONS – CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CCAT)

RÉSOLUTION 194-04-23

FQM – ASSEMBLÉE DES MRC LES 31 MAI ET 1ER JUIN 2023 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 31 mai et 1^{er} juin 2023 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation du préfet, monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 31 mai et 1^{er} juin 2023 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas, de même que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives pour tous les frais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 195-04-23

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) DU 23 AU 26 MAI 2023 À SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Kim Bergeron, conseillère en communications et affaires publiques de la MRC, à participer au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) sous le thème "Le temps des récoltes" du 23 au 26 mai 2023 à Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la dépense d'inscription, Formule tout inclus, au montant de 545,00 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de madame Kim Bergeron au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) du 23 au 26 mai 2023 à Saint-Hyacinthe;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements, le covoiturage étant à privilégier.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 196-04-23

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la «FQM»);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services, fixés pour l'année 2023, sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 197-04-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*